

*République française*  
*Département du Cantal*  
**COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP**

**Séance du jeudi 07 mars 2024**

Date de la convocation: 01/03/2024

**Membres en exercice :**  
13

**Présents :** 11

**Votants :** 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

*L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,*

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

**Représentés :** Serge POTEL par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jérémy LABRUNIE par Aurore LEFEBVRE

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**DE\_2024\_09 - Objet : Répartition des subventions aux associations de la commune pour l'année 2024.**

L'année 2023 a vu un renouvellement d'associations sur la commune :

- dissolution de l'association "Printemps 2002" le 04 septembre 2023
- création du comité d'animation "Les Bancal'îès"

Ce renouvellement du tissu associatif est l'occasion de faire le point sur le montant alloué aux associations et de rappeler le cadre administratif qui incombe aux associations en échange de versement de la subvention.

Après présentation des associations, Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations de la commune pour l'année 2024 comme suit :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant de la subvention accordée</b>
Association des Parents d'élèves Lacapelle-Viescamp	1 500,00
Association Union Sportive Cère et Landes	1 500,00
Comité d'animation "Les Bancal'îès"	1 500,00
Association Club Nautique du Pays d'Aurillac	1 200,00
Association Agrée de Pêche et de protection des milieux Aquatiques	400,00
Association Communale de Chasse Agrée	400,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	300,00
COMICE Agricole de Laroquebrou	100,00
Association des Donneurs de sang	100,00
Association Sapeurs-Pompiers de Laroquebrou	100,00
<b>MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>7 100,00</b>

RF
Aurillac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2024
015-211500889-20240307-DE_2024_09-DE

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte d'allouer les subventions comme indiquées ci-dessus **sous réserve que le Président / la Présidente de l'association transmette à la mairie (au plus tôt) sa demande accompagnée du bilan financier, des statuts, du rapport d'activité et le compte-rendu de la dernière assemblée générale.**

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
A lacapelle-Viescamp, le 07 mars 2024  
Le Maire,  
Maryline MONTEILLET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>08/03/2024</u> et publié ou notifié le <u>08/03/2024</u>
--

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2024 015-211500889-20240307-DE_2024_09-DE